



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

**Déclaration liminaire des représentants élus des personnels du SNUI
à la CAPN n°5
CAP du lundi 29 juin 2009
Titularisations des contrôleurs stagiaires**

Monsieur le Président,

Nous profitons de cette CAP pour rappeler les revendications du SNUI sur la carrière du B.

Le SNUI dénonce le projet de refonte actuel de la carrière B.

Le SNUI exige une renégociation de la carrière B portant notamment sur :

- un non allongement de la carrière ;
- un nouvel échelonnement indiciaire revalorisé ;
- le maintien de l'accès direct au grade de contrôleur principal par concours professionnel ;
- le maintien des concours professionnels en lieu et place des examens professionnels tels qu'ils sont prévus dans le texte en préparation pour les promotions dans la nouvelle carrière ;
- un abondement indiciaire minimal de 60 points d'indice pour tous ;
- la revalorisation immédiate (en plus des 60 points) du 7^{ème} échelon de contrôleur principal ;
- le plan de qualification décidé par le Ministre pour les années 2009, 2010 et 2011.

Concernant tout particulièrement cette CAP, nous tenons à dénoncer la situation déficitaire des emplois au niveau de la catégorie B.

Ayez une politique plus ambitieuse au niveau du recrutement externe et de la promotion interne pour que l'ensemble des missions de service public qui incombent à la DGFIP puisse être réalisée dans des conditions de vie au travail décentes pour ses agents.

Le SNUI exige l'appel immédiat de l'intégralité de la liste complémentaire du concours externe de contrôleur.

De plus, de nombreux agents de catégorie C de la filière fiscale réussissent le concours de contrôleur externe, le SNUI demande donc également l'appel

immédiat de l'intégralité de la liste complémentaire pour les agents C, sous peine de vider les directions de premières affectations qui souffrent déjà du manque d'effectifs.

Le SNUI dénonce le maintien du concours à affectation Ile-de-France, surtout quand comme depuis deux ans, les contrôleurs issus du concours à affectation nationale ne peuvent être affectés en Ile-de-France même si cette affectation les intéresse.

Cette CAP doit étudier la situation de ceux qui n'ont pas atteint la moyenne après l'épreuve joker.

Une liste de quinze personnes nous a été communiquée en consultation.

Comment arriver à un chiffre si élevé non atteints depuis de si nombreuses années ?

Le discours de l'administration est connu d'avance, ceux-ci n'ont pas travaillé, la plupart ne mérite même pas une deuxième chance !!!

Non, non et non, le SNUI n'acceptera pas ce discours.

Quelles notes auraient eu ces quinze stagiaires s'ils avaient connu les mêmes conditions de scolarité que les précédentes promotions.

Bien meilleures sans aucun doute pour le SNUI.

Nous n'avons cessé de dénoncer tout le long de la scolarité la mise en place des études personnelles, des séances en salle de conférence et le manque d'enseignants pour transmettre l'ensemble des fondamentaux.

Quel gachis !!!

Situation d'échec pour l'administration qui n'a pu permettre aux agents en difficulté dès la première épreuve de se relancer et d'acquérir les bases pour poursuivre une bonne scolarité.

Nous demandons qu'au vu des conditions déplorables de scolarité subies par l'ensemble des stagiaires qu'ils bénéficient d'une deuxième chance.

Il s'avère qu'à chaque fois qu'un stagiaire se trouve dans cette situation c'est après avoir cumulé des difficultés lors de l'enseignement et des problèmes personnels.

Compte tenu de la technicité des fonctions de contrôleurs des impôts, la formation dense qui est dispensée à l'ENI doit se dérouler dans les meilleures conditions.

Nous dénonçons le délai trop court entre la dernière épreuve et le joker qui ne permet pas aux stagiaires en difficulté de s'approprier les fondamentaux encore mal maîtrisés à l'origine des mauvaises notes.

La scolarité n'est plus conçue comme une formation de base mais comme une mise à l'épreuve pendant laquelle il ne faut pas avoir la moindre défaillance.

Les stagiaires ont déjà réussi le concours, ils ne doivent pas en passer un deuxième !!!

Le SNUI exige la déconnexion entre les notes et la première affectation des contrôleurs stagiaires. Ils doivent être intégrés au mouvement général avec reclassement pour les internes et classés selon le rang du concours pour les externes.

C'est par ce biais, que la formation ne sera plus subie mais réellement vécue par les stagiaires.

Le SNUI salue une nouvelle fois les efforts remarquables fournis par l'ENI notamment par l'investissement de Mme WELZBACHER, en termes de suivi et d'assistance aux contractuels handicapés.

Pourtant, le bilan purement comptable montre bien que les épreuves et la scolarité ne sont pas adaptés pour que tous ces collègues, quelque soit leur handicap, puisse vivre une scolarité « comme les autres ».

Le SNUI exige une discussion sur les modalités de recrutement des contractuels handicapés mais aussi sur l'aménagement des épreuves.

Pour conclure, le SNUI tient à remercier les collègues du bureau RH2C pour leur disponibilité lors de la consultation.